

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 21 novembre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1867**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet directeur Vallée de la Chimie 2030 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) - Année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

**Commission permanente du 21 novembre 2022****Délibération n° CP-2022-1867**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet directeur Vallée de la Chimie 2030 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) - Année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'ADDVC a été créée pour renforcer les synergies entre les acteurs du territoire de la Vallée de la Chimie. Elle regroupe des entreprises, des centres de recherche et des communes. Son objectif est d'aborder des problématiques qui ne sont pas strictement situées au cœur de l'activité de ses membres, mais qui concernent directement les salariés, et de rassembler tous les acteurs de la Vallée de la Chimie autour de projets de développement durable, en proposant des mutualisations.

L'ADDVC porte différents projets collectifs sur des thématiques liées au développement durable. Elle anime, notamment, le plan de mobilité inter-entreprises de la Vallée de la Chimie, sur une thématique qui reste un enjeu prioritaire pour le territoire.

L'association sollicite le soutien de la Métropole de Lyon pour développer ses actions dans ces domaines pour l'année 2022.

**II - Objectifs de la Métropole**

La Métropole et les industriels se mobilisent conjointement pour le développement et l'aménagement de la plateforme industrielle Lyon Vallée de la Chimie avec, pour objectif principal, de conforter le pôle d'activités existant (chimie, énergie, environnement), d'accélérer la transition énergétique et environnementale et de reconnecter la plateforme avec son territoire environnant.

Le projet Vallée de la Chimie 2030 a, par ailleurs, pour objectif d'offrir un cadre propice pour un développement économique équilibré de l'entrée sud de la Métropole grâce, notamment, à :

- la pérennisation des sites industriels existants par le maintien de leur compétitivité,
- l'implantation de nouveaux acteurs industriels complémentaires issus des 3 éditions de l'Appel des 30,
- le renforcement des sites de recherche et développement (R&D) existants et l'implantation de nouveaux laboratoires de R&D,
- le renforcement du tissu des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des petites et moyennes entreprises (PME) pour accélérer la transition énergétique et environnementale,
- le développement des modes actifs et des transports en commun.

Ce projet de territoire vise à permettre le développement d'une plateforme industrielle décarbonée et la génération d'une nouvelle urbanité, d'un nouveau bien vivre ensemble pour les salariés, pour les habitants, pour les usagers du territoire.

Des structures partenaires participent à la mise en œuvre des objectifs du projet directeur Vallée de la Chimie 2030 en proposant des actions de leur initiative. C'est la raison pour laquelle la Métropole souhaite les accompagner dans leurs projets.

### III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021 - Plans d'actions et plan prévisionnel de financement pour 2022

Par délibération du Conseil n° 2021-0574 du 21 juin 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 € au profit de l'ADDVC pour animer des opérations collectives à l'échelle de la Vallée de la Chimie autour des enjeux de développement durable : ateliers sur la biodiversité, atelier sur le gaspillage alimentaire dans les restaurants d'entreprises, programmation pour la semaine du développement durable et pour poursuivre l'animation du plan de mobilité inter-entreprises. Les actions de mobilité ont été encore impactées par le contexte sanitaire mais l'ADDVC a réussi à intensifier son action et a animé, en partenariat avec la Métropole, des actions nouvelles : prêts gratuits aux salariés de vélo à assistance électrique *My Vélo'V*, accompagnement individuel *go to job* sur les trajets domicile-travail, animation sécurité routière, etc.

L'association propose de conduire 3 actions en 2022 :

- sensibiliser, informer, former, mettre en pratique pour accompagner aux changements de comportements salariés et habitants du territoire : l'objectif de cette opération est de sensibiliser les salariés des entreprises, les agents des collectivités et les habitants de la Vallée de la Chimie aux enjeux du développement durable et les encourager vers des comportements plus éco-responsables :

- . diffuser et partager l'information sur les services du territoire et les bonnes pratiques,
- . faire de la semaine du développement durable un temps fort et partagé par tout le territoire,
- . favoriser les échanges et les interactions entre les différents acteurs (salariés, habitants, collectivités et entreprises) pour enrichir et démultiplier l'action ; donner l'envie et les moyens d'agir ;

- mobiliser les acteurs du territoire pour une Vallée de la Chimie innovante et durable : l'objectif est de proposer des actions collectives et de mettre en place des synergies à l'échelle de la Vallée de la Chimie pour améliorer le bien-être, la qualité de vie et l'image du territoire autour :

- . du plan de mobilité inter-entreprises de la Vallée pour faire suite au SPRINT de créativité organisé en décembre 2018 en partenariat avec la Métropole et l'action télétravail commencée en 2016,
- . de la qualité de l'air (réalisation d'une cartographie de l'ensemble des molécules surveillées sur la plateforme industrielle, participation à des réseaux d'experts régionaux et nationaux) ;
- . de la mise en place d'une offre de services mutualisés de type conciergerie d'entreprises ou services de mobilité par exemple,
- . d'animations mobilisant les différents acteurs de la Vallée comme les challenges inter-entreprises ;

- renforcer les liens entre les entreprises et le territoire : l'objectif de cette opération est de renforcer le lien entre les entreprises et les collectivités du territoire, mettre en visibilité les actions réalisées par les collectivités, parler d'une voie commune et représenter les intérêts du territoire dans des instances de concertation ou institutionnelles comme le comité des partenaires du SYTRAL Mobilités par exemple.

Budget prévisionnel et plan de financement pour 2022 :

Actions	Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
sensibiliser, informer, former, mettre en pratique pour accompagner aux changements de comportement	animations et prestations techniques extérieures	7 000	autofinancement	3 000
			Métropole	4 000
mobiliser les acteurs du territoire pour une Vallée de la Chimie innovante et durable	animations et prestations techniques extérieures	11 000	autofinancement	3 000
			Métropole	8 000

Actions	Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
renforcer les liens entre les entreprises et le territoire	animations et prestations techniques extérieurs	7 000	autofinancement	3 000
			Métropole	4 000
	<b>Total</b>	<b>25 000</b>	<b>Total</b>	<b>25 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 €, identique à 2021, au profit de l'ADDVC pour l'année 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2022, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 € au profit de l'ADDVC,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'ADDVC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 16 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2868.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 22 novembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294718-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
---